

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 GRAND NARBONNE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 SEANCE PUBLIQUE DU 22 JUIN 2023**

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
1. Rapport d'activité du Conseil de Développement (CODEV)	5
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2023	7
3. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	7
4. Mise à jour du règlement intérieur des instances	7
5. Conventionnement avec la Ville de Narbonne pour la réalisation d'un diagnostic local de santé à l'échelle intercommunale	8
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE	14
6. Règlement d'aide d'urgence aux commerçants et artisans impactés par les restrictions de circulation et la fermeture de la rue du Pont des Marchands à Narbonne	14
FINANCES	19
7. Budget Annexe Assainissement : constitution d'une provision pour risques ou pour charges	19
8. Budget Annexe Eau : constitution d'une provision pour risques ou pour charges	19
9. Budget Annexe Environnement : constitution d'une provision pour risques ou pour charges	20
10. Budget Annexe Pompes Funèbres : constitution d'une provision pour risques ou pour charges	20
11. Budget Principal : constitution d'une provision pour risques ou pour charges	20
12. Budget Principal : décision modificative n°1	20
13. Budget Annexe Eau : décision modificative n°1	21
14. Budget Annexe Assainissement : décision modificative n°1	21
15. Actualisation des Autorisations de Programme - Autorisations d'Engagement	21
16. Reversement d'une partie de la fiscalité économique aux communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques	22
POLITIQUES CONTRACTUELLES – FONDS EUROPEENS	23
17. Désignation des représentants du Grand Narbonne ayant un droit de vote au Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) Occitanie	23

18. Approbation du Contrat Territorial Occitanie pour le territoire du Grand Narbonne sur la période 2022 – 2028	24
RESSOURCES HUMAINES	26
19. Mise à jour du tableau des effectifs	26
20. Valorisation salariale et révision des grilles de rémunération des agents non cadres de l'Espace Liberté	26
GESTION DU PATRIMOINE	27
21. Convention d'adhésion à l'analyse d'opportunité en matière de mise en œuvre de projet d'énergie renouvelable photovoltaïque en toiture ou en ombrières	27
GENS DU VOYAGE	31
22. Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cap de Pla	31
<u>INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ ET STRATÉGIES TERRITORIALES</u>	31
AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE	31
23. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 19	32
24. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 22	32
25. ZAC du Castellàs à Montredon des Corbières – Vente de la parcelle C846	32
26. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Décision de résolution de la vente du lot 4 à la SCI JASSE	33
<u>MOBILITE – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS</u>	33
MOBILITES	33
27. Désignation des représentants à l'association Vélo & Territoires	33
CYCLE DE L'EAU	34
28. Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable du secteur sud du Grand Narbonne	34
29. Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif du secteur sud du Grand Narbonne	35
POLITIQUE CULTURELLE	36
30. Convention de mise à disposition de courte durée entre le Grand Narbonne et l'Association Centre d'Art et de Culture	36
PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT	38
POLITIQUE FONCIERE	38

31. Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Leucate « Côté mer, côté ville » 2023-2028	38
INNOVATION ET COHESION SOCIALE	39
TRANSITION NUMERIQUE :	39
32. Manufacture du Grand Narbonne à LEUCATE – Convention de partenariat et de mise à disposition temporaire à la SARL SP80	39
EMPLOI, FORMATION, INSERTION	40
33. Convention atelier d'insertion pour la gestion du Restaurant du Grand Narbonne à IN'ESS – Le TRENEL	40

**Présidence de M. Henri MARTIN
1^{er} Vice-Président**

Le jeudi 22 juin 2023 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de M. Henri MARTIN, 1^{er} Vice-Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le 1^{er} Vice-Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers présents : ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BESSE Jean-Baptiste (à partir du point 6), BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier, CALMON Julien, CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul, COMBES Georges, COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FAURAN Jean-Paul, GERMA Alain, GUENFICI Alexandre, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LACOMBE Gérard (représentant NAVARRO Anaïs), LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, NUNEZ Frédéric, PARRA Éric, PENET Yves, PY Michel, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, ROCHER Édouard, RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TEXIER Bruno, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VICO Alain et VITASSE Florence.

Conseillers représentés : ABED Yamina (procuration à MALQUIER Bertrand), AMBROSINO Jean-Marc (procuration à SEGUI Jeanne-Maryse), BESSE Jean-Baptiste (procuration à LENOIR Alexia jusqu'au point 5), BOUISSET Cyrielle (procuration à PARRA Éric), BREHON Bruno (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), CESAR Jean-Paul (procuration à BELART Xavier), CHARPENTIER Christine (procuration à MONTAGNIER André-Luc), CHING Monique (procuration à PY Michel), CLERGUE Guy (procuration à ALVAREZ Jean-Michel), GOUIRY Catherine (procuration à FAURAN Jean-Paul), LUCIEN Gérard (procuration à DEVIC Bernard), MONIE Jean-Marie (procuration à RIO Jean-Louis), MOULY Didier (procuration à MARTIN Henri), PAIRO Jacques (procuration à ALAUX Sylvie), PINET Marie-Christine (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), RAPINAT Évelyne (procuration à COUSIN Sylvie), THIVENT Viviane (procuration à RUDENT Yann), VERGNES MAGALI (procuration à BANOS Éric) et VIALADE Alain (procuration à BOUSQUET Didier).

Conseillers absents/excusés : BASTIE Yves, BOUTIE Catherine, HUYNH-VAN Nathalie, KAISER Stéphanie, PAVAN Gaëlle et PECH Olivier.

(Alain FABRE est désigné secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h04.)

Henri MARTIN : Mesdames et Messieurs, il est l'heure de démarrer cette séance. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je rappelle qu'en l'absence du Président et conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un Vice-Président dans l'ordre des nominations. C'est pour cela donc que je vais présider cette séance. Je rappelle qu'elle est retransmise en direct sur la chaîne YouTube et le compte Facebook du Grand Narbonne.

Nous devons tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidatures que celle de M. Alain FABRE ? Pas d'autres candidats, nous pouvons donc considérer que M. FABRE est élu secrétaire de séance. Je vais procéder à l'appel.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Bernard DEVIC

1. Rapport d'activité du Conseil de Développement (CODEV)

Henri MARTIN : Le premier point de l'ordre du jour nous appelle à examiner le rapport d'activité du Conseil de Développement. Je vais donner la parole en préambule à Bernard DEVIC qui va nous présenter le rapport et ensuite à M. Michel FARNOLE qui se trouve à ma gauche donc à ma droite vu de la salle et qui est le Président, je le rappelle, du CODEV et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Bernard DEVIC : Merci, Monsieur le Président. Il faut rappeler que le Conseil de Développement du Grand Narbonne, appelé aussi CODEV, a été créé par délibération du Conseil Communautaire le 5 juillet 2021. Cette instance de démocratie participative, composée de 40 membres issus de la société civile, a été installée le 30 novembre 2021 et est présidé par M. Michel FARNOLE à qui je demande qu'on donne la parole. Merci.

Michel FARNOLE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les élus, membres du Conseil Communautaire, je vais vous faire un rapport de ce qu'est le CODEV. Le CODEV a eu son droit de cité pour la première fois

aujourd'hui au sein de votre Assemblée. C'est le troisième CODEV sur le Narbonnais. Effectivement, comme le rappelait Bernard DEVIC, il émane d'une décision de juillet 2021. Rapidement, le CODEV est le Conseil de Développement, c'est l'idée qui ressort de la loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire de juin 1999. En 2014, il a été inscrit au Code général des collectivités par les lois MAPTAM et NOTRe, plus génériquement les lois Voynet. C'est une forme de démocratie participative à l'échelle du territoire. Ce que vous pouvez connaître dans vos communes, le CODEV le représente à l'échelle d'un territoire. Effectivement, la délibération du 21 juillet, en présence de Me Didier MOULY, mettait en place ce nouveau CODEV. Il est vrai que le démarrage a été difficile puisque nous avons eu à faire face à des conditions COVID compliquées. Aujourd'hui, nous sommes en plein rendement, il n'y a pas de problème.

Le CODEV est constitué de 40 membres – et d'un Président, moi-même – qui sont cooptés par les élus que vous êtes et par les communes qui représentent le Grand Narbonne. Nous sommes tous bénévoles. Nous sommes répartis en 4 collèges essentiellement : un collège environnement, un collège tourisme, un collège culture et cadre de vie et un collège économie et emploi. On a créé une cinquième division transversale sur les mobilités. Nous avons 2 référents par collège. L'élu référent est Bernard DEVIC qui a remplacé Guillaume HERAS et vous savez tous pourquoi. Le Bureau du CODEV est constitué de Bernard DEVIC, des référents de chaque collège et de moi-même. Nous avons deux méthodes de travail. La première, c'est sur demande du Grand Narbonne et de son Président ; la deuxième, c'est par auto saisine. Nous travaillons soit en amont des services du Grand Narbonne par le biais d'échanges avec les élus et les directeurs des services,

(Arrivée d'Alexandre GUENFICI et d'Yves PENET à 18h12.)

Soit, parfois, a posteriori, en évaluant le service rendu aux populations par les décisions que vous pouvez prendre ici. C'est ce que j'appellerais la phase la plus critique, la plus douloureuse parfois. Mais ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? Je précise que ces échanges sont toujours non publics et permettent parfois, à l'échelle d'un micro laboratoire, de voir quelle peut être la portée de vos décisions. Nos travaux et nos échanges sont susceptibles donc d'inspirer les prises de décisions ou de réorientation de projets. Il vaut mieux de le voir en amont, bien évidemment. À ce jour, nous avons tenu 12 plénières, 18 réunions en tout avec des réunions de travail.

(Arrivée de Michel PY à 18h12.)

Ces réunions ont consisté à prendre contact avec les services du Grand Narbonne pour la plupart, avec le DGS, dans le cadre du tourisme et de la culture. Nous avons été saisis par la commune de Narbonne d'un avis sur le PLU en cours. Nous avons eu plusieurs réunions à ce sujet de manière à apporter une vision plus territoriale de ce PLU afin de pouvoir avoir la vue des communes qu'il y a autour puisque Narbonne est la ville centre.

Nous avons eu aussi des rencontres sur la contractualisation dans le cadre des fonds européens, le grand cycle de l'eau, les mobilités et nous avons participé aux premières rencontres IN'ESS qui ont eu lieu la semaine dernière et initiées par l'Agglomération. À ce jour, nous nous sommes auto saisis d'une problématique que vous connaissez tous qui est la problématique de l'eau sur notre territoire avec des mesures à prendre qui nous paraissent extrêmement urgentes indépendamment des difficultés administratives qu'elles peuvent représenter parfois. Mais les prendre trop tard reviendrait à prendre des décisions parfaitement inutiles. Nous nous sommes engagés à valider un document qui est en cours d'élaboration, ce qui sera la contribution du CODEV sur les différents thèmes dans le premier semestre 2024. À ce jour, nous adhérons à la coordination nationale du Conseil de Développement pour échanger les idées et pour aller, éventuellement, chercher de bonnes idées ailleurs. Voilà, Monsieur le Président, ce qu'est le CODEV et ses modalités de fonctionnement. Vous aurez, début 2024, le document écrit.

Henri MARTIN : Formalisé. Parfait. Merci, Monsieur le Président. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions que vous souhaiteriez solliciter de la part de M. FARNOLE avant de le libérer ? C'est bon pour tout le monde. Merci. Nous vous libérons, merci encore.

Rapporteur : Henri MARTIN

2. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 11 mai 2023**

Henri MARTIN : Y a-t-il des observations avant de passer au vote ? Pas d'observations, nous votons.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

3. **Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Henri MARTIN : Vous avez reçu la liste des décisions. Y a-t-il des demandes de précisions ou des questionnements ? Pas de vote, c'est une portée à connaissance.

4. **Mise à jour du règlement intérieur des instances**

Henri MARTIN : Nous vous rappelons que dans les 6 mois qui suivent son installation, le Conseil Communautaire doit se doter d'un règlement intérieur. Ce qui a été fait. Il a été adopté par le Conseil Communautaire par la délibération en date du 17 décembre 2020.

Il a été ensuite mis à jour notamment au regard du pacte de gouvernance, adopté en Conseil le 18 mars 2021 et de la modification de la composition du Bureau. Au regard des modifications de la composition du Bureau, lors de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars 2023, il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur en conséquence c'est-à-dire d'ajouter un conseiller délégué supplémentaire du fait de l'arrivée de Mme Sylvie ALAUX. Pas de questions, nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

5. **Conventionnement avec la Ville de Narbonne pour la réalisation d'un diagnostic local de santé à l'échelle intercommunale**

Henri MARTIN : Je vous rappelle que le feu Dr COURREGES était à l'origine de ce programme qui a pour ambition d'élargir à l'échelle de l'intercommunalité la politique de santé qu'il a avait menée lui-même à Narbonne. La démarche du contrat local de santé a été présentée en Conférence des Maires, à Portel, le 20 avril dernier par Mme le Dr Brigitte BESTUÉ, Première adjointe au Maire d'Ouveillan qui n'est pas là aujourd'hui, et conseillère communautaire suppléante. Elle a été désignée par les Maires pour réaliser un diagnostic à l'échelle du Grand Narbonne. Ce soir, nous vous proposons de conventionner avec la Ville de Narbonne pour la réalisation de ce diagnostic local de santé à l'échelle intercommunale. Y a-t-il des questions ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. M. Bruno BREHON qui est avec moi, a fait aussi une intervention au niveau de la Ville donc je vais vous refaire la même, mais adaptée aussi au Conseil Communautaire. Vous nous présentez une convention qui vise à définir le cadre, le champ, les règles et l'organisation de la coopération entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne pour, je cite : « *Engager une réflexion sur le périmètre d'un futur contrat local de santé intercommunal dont les actions seraient mises en œuvre par la direction du service santé de la Ville de Narbonne, proposées aux communes du Grand Narbonne* ». La mutualisation des services présente des avantages économiques certains pour les communes du Grand Narbonne et permettrait, c'est vrai, une meilleure connaissance de la santé sur tout le territoire. Toutefois, nous regrettons de constater que la politique de santé et l'accès aux soins dans le Ville de Narbonne sont en échec. Il est important de souligner que cet échec ne peut être imputé ni aux personnels du service municipal ni aux élus communaux, mais plutôt au manque de moyens et aux politiques successives menées dans le secteur de la santé. Malgré certains progrès en matière de prévention et qui sont, il est vrai, à mettre au crédit du regretté Dr Jean-Pierre COURREGES, nous ne pouvons ignorer la détérioration de l'accès aux soins et de la permanence des services de santé. La désertification médicale s'étend que l'on vive en zone urbaine ou rurale dans le Grand Narbonne et des milliers de personnes notamment près de 6 000, je crois, dans

la ville centre, se retrouvent sans médecin traitant et font face à d'énormes difficultés pour se soigner.

Dans ce contexte, vous comprendrez qu'il est difficile d'imaginer comment notre service municipal de santé pourrait efficacement assister et conseiller les communes du Grand Narbonne sans moyens supplémentaires conséquents. Le diagnostic local qui préfigurait le deuxième contrat local de santé pour la Ville de Narbonne annonçait la présence de 60 médecins généralistes. Après une enquête approfondie, il se trouve qu'aujourd'hui il y en a 50, dans la ville de Narbonne seulement, et beaucoup ont plus de 60 ans. Le ratio actuel est d'un médecin pour 1 100 habitants. Il est bien inférieur à la moyenne nationale qui est de 3,39 médecins pour 1 000 habitants, étant rappelé que dans le précédent contrat local de santé la Ville de Narbonne annonçait un médecin pour 800. Le deuxième contrat local de santé de 2018 à 2023 mentionnait aussi une volonté d'améliorer l'accès au service des urgences du service hospitalier. Seulement, nous faisons face à une congestion quotidienne avec des délais d'attente qui sont aujourd'hui en moyenne de 4 heures dès la fin de l'après-midi, d'après les témoignages du personnel de ce service. La Maison médicale de garde connaît également une augmentation constante du nombre de patients avec des conditions d'attente déplorables, à l'extérieur, quelles que soient les conditions climatiques. Une file d'attente se forme une heure avant son ouverture et cela inclut la présence d'enfants en bas âge. Ainsi, nous faisons face à une situation d'urgence sanitaire sur l'ensemble du périmètre du Grand Narbonne où l'offre de soins et l'accès aux premiers secours se sont fortement détériorés. La préparation du nouveau contrat local de santé risque donc de mettre en évidence un net recul de la situation médicosociale sur l'ensemble de notre territoire.

Le développement exclusif d'une médecine libérale de premier recours s'est avéré un échec total. Par conséquent, mettre le service municipal de santé de la Ville de Narbonne au service du Grand Narbonne ne sera que peu efficace si des moyens importants ne sont pas alloués. Les collectivités doivent sérieusement interpellier les responsables de cette situation et étudier rapidement, en collaboration avec la Région Occitanie, la mise en place d'un centre de santé publique municipal ou communautaire – c'est d'ailleurs la bonne dimension – doté de médecins salariés en collaboration avec les médecins libéraux pour réduire au maximum le nombre d'habitants du Grand Narbonne sans médecin traitant.

Ce sujet est d'une gravité et d'une importance capitales et doit être la priorité de tous, du moins c'est la nôtre. Je pense, Monsieur le Premier Vice-Président, que vous la partagez également puisque, à Port-la-Nouvelle, il y a une Maison de la santé pluridisciplinaire. Je pense que c'est ce qu'il faut faire un peu partout sur le territoire parce que dans les 5 ans à venir la situation va se dégrader très fortement. Beaucoup de médecins vont partir à la retraite, pratiquement un sur deux, et on va se retrouver avec des déserts médicaux encore plus importants. En attendant, qu'est-ce qu'on fait ? C'est vrai que la prévention,

c'est bien, mais le principal problème aujourd'hui est celui d'avoir accès à un médecin, je ne vous parle pas des spécialistes.

Henri MARTIN : Je vous remercie, votre intervention étant assez narbono-narbonnaise, je vais laisser le soin à Bertrand MALQUIER de vous répondre. Vous avez parlé de Port-la-Nouvelle et effectivement, il y a déjà 10 ans puisque le centre a 10 ans, nous avons constaté que pour tout un tas de raisons la médecine d'aujourd'hui – je parle d'hier – et celle de demain a fortiori allaient évoluer. Les médecins, on les découvre être des personnes comme les autres qui ont envie de mener une vie de famille équilibrée qui, de ce fait, leur permet d'être heureux, accès au bonheur, mais également équilibrés dans la façon dont ils peuvent exercer leur profession avec un nombre d'heures d'exercice qui soit compatible avec l'efficacité des soins qu'ils peuvent apporter à leurs patients. À partir de là, cette mutation s'est accélérée. Beaucoup de choses se sont accélérées depuis 10 ans, l'épisode douloureux du COVID est apparu et je pense qu'il a souligné encore plus ces aspects. Pour être médecin, ce sont 7 ou 8 ans d'études. Ce sont des sacrifices financiers. C'est, en particulier pour les médecins femmes, une visibilité assez floue de la façon dont elles vont pouvoir cohabiter avec un exercice de profession libérale et 1, 2 ou 3 grossesses, pourquoi pas. À partir de là se pose le problème de la possibilité de salarier les médecins. Lorsque les collectivités – et nous en faisons partie – ont décidé de salarier les médecins, il y a 10 ans, nous avons été des précurseurs, par accident, tout simplement, parce que j'avais eu l'occasion de sympathiser avec un médecin de La Palme qui est parti à La Ferté, du côté du Mans, dans une communauté de communes qui avait opté pour ce système. Nous avons pu contractualiser avec des médecins à un tarif où le nouvel employé municipal devenait compatible avec une possibilité budgétaire d'une commune comme la nôtre.

Aujourd'hui, entre les médecins à 100 % et les médecins à temps partiel, ce sont 8 médecins qu'il nous faut pour pouvoir exercer sur une population de 6 000 habitants, étant entendu que La Palme a retrouvé un effectif, étant entendu que Sigean a un effectif tout à fait équilibré, étant entendu que Leucate retrouve ses marques aussi. Mais cela pose un problème financier pour la collectivité. Je suis bien placé pour vous dire que les finances ne régleront pas tout. Lorsque j'ai vu dans le programme de Mme DELGA le fait d'embaucher 180 médecins libéraux à pouvoir envoyer dans les cantons les plus reculés, là où personne ne veut aller, je trouvais que le pari était quand même assez ambitieux et qu'il n'est pas réalisable, il faut être clair ! Ce n'est pas une affaire d'argent. Même si vous doublez la mise, d'abord vous avez complètement perturbé les taux sur le « mercato » et, dans un deuxième temps, les gens n'iront pas là où ils n'ont pas envie d'aller. Ils veulent aller là où leurs enfants vont faire des études, là où les loisirs sont plus accessibles que dans certaines contrées plus reculées ; là où, enfin, leur perception de la médecine généraliste les conduit. Je ne crois pas qu'on puisse les forcer et l'argument financier n'est surtout pas le bon argument. Je ne crois pas non plus que l'on dise à quelqu'un : « Vas-y mon petit, vas-y ma petite, tu vas faire 7 ou 8 ans d'étude et, à la sortie, comme l'État t'a instruit gratuitement, tu vas faire 2 ou 3 ans gratos et on va t'envoyer dans les

fameux cantons où personne ne veut aller ». C'est un leurre complet ! C'est tout simplement – et vous avez raison sur ce point – qu'il faut se fédérer, il faut essayer d'être solidaires devant cette problématique. Il faut prendre en compte que les médecins généralistes d'hier ne font plus de visites à domicile. Il faut prendre en compte qu'un nouveau métier d'infirmière en pratique avancée voit le jour. Il faut prendre en compte que les pharmaciens entrent dans la boucle. Il faut prendre en compte que parfois certains actes médicaux qui ne nécessitent pas, peut-être, la mobilisation de 15 ou 20 minutes d'un généraliste, peuvent être exécutés par des professions médicales reconnues.

Je crois que si on arrive à faire un amalgame de tout cela, on va pouvoir résister à cette apnée qui va durer 5, 6, 7 ou 8 ans. Le numéris clausus a été lâché l'an passé ou il y a 2 ans et ce n'est que dans 6, 7 ou 8 ans que l'on ressentira les effets, mais avec la pratique de la médecine nouvelle mode. C'est-à-dire moins d'heures et de disponibilité de la part des médecins. Je voulais vous apporter mon expérience personnelle puisqu'accidentellement le sujet vient sur le tapis. Quant au fait de se fédérer autour de Narbonne, chaque fois qu'on s'est fédéré autour de la ville centre, Monsieur SAINTE-CLUQUE, on a été rassurés. Un petit peu comme quand on est rassuré quand on se met à l'abri de quelqu'un de plus important. Je ne vois pas pourquoi, demain, les communes moyennes que nous sommes et a fortiori les petites communes ne pourraient pas contracter avec la Ville de Narbonne. Si un effort financier est nécessaire, en complément, nous saurons abonder dans ce sens. Je crois que c'est l'esprit même de la municipalité dirigeante de Narbonne, qui nous tend la main comme l'aurait fait le feu Dr COURREGES, qu'il faut prendre en compte aujourd'hui.

Bertrand, si tu veux prendre la parole et donner quelques éléments de réponse également à M. SAINTE-CLUQUE, je te remercie.

Bertrand MALQUIER : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. On en a déjà parlé, on partage un constat sur la paupérisation médicale du territoire et de façon plus générale sur le territoire national. Sauf que là, on n'est pas sur ce sujet. Sous l'impulsion de l'ARS, on réfléchit à un périmètre élargi et on s'appuie... Je crois que M. SAINTE-CLUQUE est d'accord puisqu'il a souligné l'excellence des services de la prévention de la santé de la Ville, sous l'impulsion du Dr COURREGES, mais également du Directeur Michael CRIBAILLET. On confond deux sujets : la prévention et le soin, en tout cas la compétence de la Ville qui, peut-être, demain sera celle de l'Agglomération et celle de la prévention de la santé. On pense notamment à des désengorgements médicaux parce que par la prévention, vous soignez des addictions, vous soignez tout ce qui peut être exposition à des perturbateurs endocriniens. C'était un combat du Dr COURREGES. Cela nous a permis de désamorcer beaucoup de problèmes et des files d'attente sur les corps médicaux. La prévention de la santé est très importante. Pour avoir eu des expériences et avoir visité à plusieurs reprises la Maison de prévention de la santé, la prévention est un outil qui devient indispensable. Nous avons un service ultra structuré qui demain pourra apporter son expertise à l'ensemble des territoires. Vous savez que le sujet

médical est tabou surtout en milieu rural et donc cela pourra être une plus-value pour l'ensemble de notre territoire à la fois pour le corps médical, mais également pour les communes du Grand Narbonne. Voilà ce que je voulais ajouter, Monsieur le Premier Vice-Président.

Henri MARTIN : Merci, Monsieur le Maire adjoint. Y a-t-il d'autres interventions ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Juste pour dire que vous n'avez pas tout à fait compris mon intervention. Quand je parle de moyens, je parle des moyens aussi par rapport au législateur. Vous avez parlé, par exemple, de l'obligation éventuelle qui serait faite aux médecins de s'installer... Vous avez indiqué à titre gratuit, ce n'est pas à titre gratuit. Je crois qu'il n'y a aucun législateur, aucun député qui a indiqué qu'il voulait faire en sorte que le médecin aille travailler 3 ans quelque part à titre gratuit. Non, obligation de travailler effectivement aux endroits où il y a besoin de médecins, pendant par exemple une durée de 5 ans, et en espérant bien entendu que, dans la mesure où des liens se créent et que finalement toutes les régions de France sont très belles et on y trouve toujours un intérêt – on le voit quand on voyage en France – on fonde une famille et on y reste. Je vous rappelle quand même que les études de médecine, c'est 9 ans en moyenne et 30 000 € par an. Vous faites le petit calcul, effectivement cela vaut peut-être un effort. Vous avez raison, ce n'est pas seulement des moyens financiers, il faut aussi, malheureusement, forcer un peu le trait. Les autres pays européens le font et cela fonctionne. Pourquoi serions-nous plus bêtes que les autres ? C'était juste pour préciser cela. Après, sur ce contrat de mutualisation, on est parfaitement d'accord pour que ce soit fait. La seule chose qu'on vous dit, ce sont les limites qu'il y a derrière. Beaucoup de prévention, plus on augmente la prévention, plus derrière il y a besoins de médecins et de consultations médicales. Toute la difficulté de cet exercice est là.

Henri MARTIN : Merci, Monsieur SAINTE-CLUQUE. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Alain FABRE : Oui, Monsieur le Président de séance, si c'est possible. Je voudrais à mon tour témoigner. Nous avons eu sur Bize la première Maison de santé pluridisciplinaire depuis 2014 et nous avons 4 médecins libéraux et ces derniers sont allés ailleurs et nous ont quittés. On se retrouve donc avec un médecin et demi, uniquement. Pour nous, le sujet est brûlant puisqu'on dessert un territoire de montagne et autre. On s'y est penché et au sein du Conseil municipal on a décidé de prendre le projet à bras-le-corps. Nous avons sollicité l'organisation que la Région a mise en place avec le recrutement de médecins salariés ainsi que l'équipement. On est entré en contact, on a pris connaissance de toutes les conditions qui figuraient dans la convention pour entrer ainsi que de toutes les modalités afin d'entrer dans le GIP professionnel que la Région a créé avec « Ma Région, Ma Santé ». Pour ce faire, nous nous sommes associés et la commune d'Argeliers a délibéré depuis hier pour entrer avec nous. Nous allons jouer de concert. Le Vice-Président de la Région, Vincent BOUNES, responsable des SAMU de la Haute-Garonne et de l'Ariège, est venu et a bien appréhendé le souci des médecins qui restaient

et la nécessité de ce territoire. Je crois qu'il y a, là aussi, matière à essayer de sauver les meubles et je partage le constat qui a été fait afin que nous puissions donner quelques soins supplémentaires à nos populations qui, aujourd'hui, nous le savons, n'ont pas de médecin généraliste et référent. Aujourd'hui, suite à la mise en place de ce dispositif, j'ai reçu l'accord de la Présidente de la Région afin que nous intégrions le GIP professionnel avec Argeliers. Nous allons participer à la prochaine Assemblée Générale, en septembre. Suite à cela, nous avons eu un médecin et demi. Ce sont des salariés qui vont arriver rapidement, d'ici la fin de l'année. Je voudrais dire de ne pas négliger ces médecins salariés. Il faut savoir qu'aujourd'hui – c'est la Région qui m'a donné les éléments – 1/3 des médecins qui sortent de faculté souhaitent exercer en tant que salariés pour leurs propres raisons de confort de vie, etc. Des médecins avec une vision d'autrefois, on va en trouver de moins en moins, il faut le savoir.

En même temps, s'agissant du contrat, j'ai reçu une adjointe de Jean-Paul CHALULEAU qui est médecin et qui est en contact avec le service de la mairie de Narbonne. Ils sont venus me voir pour examiner le processus que nous avons conduit et mené à bien. J'ai trouvé, auprès de la personne qui arrivait de la mairie de Narbonne, de grandes compétences et une connaissance de ce contrat. Elle travaillait avec le regretté Professeur COURREGES. Cette équipe va prendre le relais et devrait ensuite s'occuper de l'élaboration de ce schéma. Ce schéma, j'en suis persuadé, servira au Grand Narbonne pour pouvoir prendre des positions et des décisions à savoir si nous prenons la santé à bras-le-corps et nous aidons les communes dans le recrutement et la mise en place notamment dans le milieu rural, mais également sur Narbonne, pour accueillir ce genre de médecins que pourrait et que va nous mettre à disposition la Région. Je trouve une grande importance à la mise en place de ce contrat.

Henri MARTIN : Merci beaucoup. Nous avons compris, la politique de la Région en matière de santé te convient parfaitement.

Michel PY : Je souhaite dire deux mots parce qu'il s'agit d'une situation par laquelle Leucate a été aussi concerné. Nous nous sommes également posé toutes ces questions sur l'attractivité du territoire et les moyens à mettre en place pour essayer de répondre à une situation de pénurie. C'est un sujet complexe et il y a des situations parfois contre-intuitives. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il ne faut pas penser que la médecine générale aujourd'hui soit si attractive que cela pour des étudiants qui sont en première année. Il faut faire attention aux mesures proposées. Je ne suis pas sûr qu'une obligation d'installation dans des zones peu denses renforce l'attractivité de la profession. Il ne faudrait pas que le remède soit pire que la mal à ce niveau-là. Quant à l'argument – que j'entends souvent aussi – que les études des médecins étant financées on peut mettre des obligations. Les études sont financées pour tous les étudiants, pour les architectes qui n'ont pas ses obligations, pour des ingénieurs qui partent faire leur carrière dans le privé et auxquels on ne demande pas de rendre le premier euro dont ils ont bénéficié pour

faire leurs études. Il faut faire attention aussi à l'équité vis-à-vis des étudiants que le pays forme.

Henri MARTIN : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Henri MARTIN : Un débat intéressant puisqu'il a conduit à une belle unanimité. Je vous remercie.

(Arrivée de Jean-Baptiste BESSE.)

POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

Rapporteur : Éric PARRA

6. Règlement d'aide d'urgence aux commerçants et artisans impactés par les restrictions de circulation et la fermeture de la rue du Pont des Marchands à Narbonne

Éric PARRA : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Comme vous le savez, depuis le 30 avril dernier, le cœur de la ville centre de notre Agglomération est frappé par un drame qui entraîne de très lourdes conséquences économiques et sociales tant pour la Ville de Narbonne que pour notre territoire. La rue du Pont des Marchands n'est pas qu'une artère commerciale, elle présente aussi une singularité culturelle unique à l'échelle nationale puisqu'il n'existe que deux villes en France qui possèdent un tel ouvrage. À l'échelle de notre territoire, elle présente une attractivité incontestable puisque ce sont plus d'un million de touristes qui la fréquentent chaque année. La fermeture de cette rue pour les raisons que vous connaissez déjà est donc un événement aux conséquences négatives pour notre territoire et pour sa ville centre.

Depuis 2019, le Grand Narbonne jouit de sa compétence commerce et, dans ce contexte, il doit se mobiliser aux côtés des gérantes et gérants des commerces frappés par cette fermeture comme il a su se mobiliser par le passé et en urgence aux côtés des professionnels en souffrance durant la crise du COVID, par exemple. Il faut agir rapidement et dans le cadre réglementaire prévu pour ce type d'aides. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Région va adopter une convention pour nous autoriser à engager des fonds pour soutenir les professionnels concernés. Région qui va d'ailleurs également s'engager à nos côtés dans cette démarche. D'ailleurs, nos deux institutions communiqueront dès la semaine prochaine sur les règlements qu'elles vont adopter.

J'ouvre une petite parenthèse pour dire que je me suis entretenu avec Mme BOSSIS ce matin et nous allons définir ensemble les modes de communication dès la semaine prochaine et dans les prochains jours.

Concernant le règlement que je vous demande de voter, il concerne dans le détail les aides allouées aux commerçants de la rue du Pont des Marchands, mais il concerne également l'ensemble du secteur impacté par la fermeture de cette rue. En effet, nous considérons que les rues voisines comme une partie de la rue de la Parerie, Cabirol et la Place des 4 Fontaines subissent aussi le préjudice de cette contrainte à la circulation des piétons et qu'il est important également de les soutenir.

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je tiens à vous rassurer, je ne vais pas intervenir à chaque délibération.

Henri MARTIN : Et pourquoi pas ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Oui, pourquoi pas ! Avant toute chose, vous avez indiqué tout à l'heure que le sujet était narbonno-narbonnais et finalement le sujet de la médecine ne l'était pas puisque nous avons appris pas mal de choses. La discussion était très intéressante.

Pour ce sujet, je tiens à vous préciser que je suis très favorable avec mon ami Bruno BREHON à la création d'un fonds intercommunal d'aide immédiate, d'urgence, aux commerçants et artisans de la rue du Pont des Marchands qui sont très fortement impactés par ce qu'il leur arrive. Il est certain que la perte de chiffre d'affaires qu'ils subissent est bien supérieure à l'aide qui va leur être accordée par l'Agglomération du Grand Narbonne, après avis de la commission constituée à cet effet. La Ville de Narbonne a également mis en place une signalétique qui permet de faire en sorte que les passants, les Narbonnais et les touristes, puissent continuer à se rendre dans les boutiques ouvertes et pour les inciter à ne pas faire l'impasse sur les commerçants qui travaillent sur les rues adjacentes du Pont des Marchands. Cette initiative est aussi louable et nous la soutenons.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais lorsque Jacques BASCOU avait entrepris les travaux tant décriés sur Les Barques, fin 2012, nous avons dans un premier temps réduit au maximum les nuisances liées à ce chantier d'ampleur pour préserver l'accès aux commerces, en mettant en place un phasage des travaux, en préservant aussi au maximum leur accès. Dans un second temps, nous avons mis en place une commission d'indemnisation des commerçants pour ceux qui subissaient une gêne anormale et spéciale par dérogation au principe de non-indemnisation des préjudices résultants des travaux publics. Pour attribuer ces aides – j'en viens au sujet – nous avons institué une commission d'indemnisation amiable composée de différents acteurs de la vie économique locale, à savoir : un représentant de la CCI désigné par elle-même et non

pas par nous ; un représentant de la Chambre des métiers, désigné par elle-même et non pas par nous ; un représentant de l'Association des commerçants du centre-ville ; un représentant des services du trésor public et 2 conseillers municipaux, désignés par le Conseil municipal. En clair, vous l'avez compris, les politiques étaient en minorité dans cette commission d'autant plus qu'elle était présidée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier. C'était M. Louis SERENE qui avait parfaitement bien présidé cette commission. Du coup, la diversité des membres composant cette commission avait permis de faire en sorte que les décisions d'attribution soient les plus justes possible. C'est moi qui avais mis en place cette commission et j'aime être, effectivement, très carré et surtout éviter que des considérations d'ordre purement subjectif ou politique soient prises en compte pour attribuer telle ou telle subvention. Je peux vous assurer que le sujet parfois a été abordé par certains. C'est ainsi, par exemple, que lors de la dernière séance du 5 février 2014, la commission d'indemnisation amiable avait émis un avis favorable à l'indemnisation de trois commerçants situés sur l'emprise des travaux dont notamment l'URL CLERGUE qui avait obtenu une aide de 3 750 € et les 2 autres respectivement une aide de 3 500 € et de 3 000 €, approuvées à l'unanimité lors du Conseil municipal du 27 février 2014.

Le seul bémol que j'apporte à ce dossier est sur la composition de la commission d'attribution qui n'est constituée que de politiques c'est-à-dire deux conseillers communautaires et deux conseillers municipaux de la Ville de Narbonne et de représentants des services communautaires et municipaux, chapeautés par le Directeur Général des Services du Grand Narbonne et de la Ville de Narbonne donc de personnes soumises au pouvoir politique. Il n'y a donc aucun représentant des commerçants du centre-ville, de la CCI, de la Chambre des métiers lesquels auraient pu apporter, me semble-t-il, un éclairage plus professionnel et éviter que l'on puisse décrier le fonctionnement de cette commission. Vous savez qu'il y a toujours des insatisfaits lorsqu'on n'a pas une commission alors que cela peut être sur des critères objectifs. Du coup, les personnes peuvent penser que cette commission n'est pas indépendante et donc penser : c'est parce que je suis classé dans une telle catégorie que peut-être je ne l'ai pas eu. En la rendant plus ouverte, plus transparente et plus démocratique, on éviterait de telles critiques. C'est le seul bémol que je fais par rapport à cette commission et c'est un peu dommage qu'on n'ait pas fait en sorte... Et je sais que pourtant les services de la Ville de Narbonne ont très certainement ressorti du placard cette commission d'indemnisation parce qu'on en a parlé l'autre jour justement avec M. MALQUIER qui avait indiqué qu'on ne pouvait pas la mettre en place pour le Pont des Marchands. Je crois que cette composition aurait pu être reprise pour cette commission. C'est la seule chose que je voulais vous faire remarquer par rapport à ce dossier.

Henri MARTIN : Je vous remercie. S'agissant à nouveau d'un problème narbonno-narbonnais, je vais céder la parole à Bertrand MALQUIER non sans avoir précisé que demain, ou après-demain – je ne connais pas encore la nature du chantier et l'organisation – si le canal de La Robine devait être fermé à la navigation sur la partie

Pont des Marchands jusqu'au bord de la mer, cela signifierait tout simplement que toute la fréquentation touristique vers Sainte-Lucie, la fréquentation touristique péniches dans Narbonne et vers Gruissan, en particulier, où ils viennent accoster pour se promener à vélo, serait aussi compromise donc on s'oriente peut-être vers une difficulté qui va être élargie dans sa problématique. Je ne mélange pas les affaires financières, je dis simplement qu'il faut penser à ceux qui sont un peu plus côté mer et qui ont envie de continuer à bénéficier de cette maigre manne que le petit tirant d'eau de La Robine leur confère encore. Croisons les doigts, il semblerait que d'ici un an ou deux, des opérations de dragage devraient intervenir et je crois que cela ferait du bien à beaucoup de monde.

Bertrand MALQUIER : Merci. Vous parlez d'un temps, Monsieur SAINTE-CLUQUE, où l'argent coulait à flots où l'Administration dans sa splendeur exerçait dans les locaux de la mairie de Narbonne et où la technocratie, la bureaucratie l'emportait sur le côté cartésien, rationnel et l'action que nous souhaitons mener. Vous confondez des choses et vous confondez l'action immédiate et urgente avec une constitution... J'ai l'impression que vous êtes dans la caricature d'Uderzo et Goscinny dans *Les 12 travaux d'Asterix* où il faut des formulaires. Effectivement, ce que vous aviez mis en place quand vous étiez aux affaires avait été tellement complexe que vous aviez sauvé en apportant de l'oxygène à des loyers de 6 ou 7 mois en arrière. Aujourd'hui, on veut donner une bouffée d'oxygène urgente à des commerçants qui connaissent des difficultés. C'est la rapidité et l'immédiateté de la difficulté dans laquelle ils se trouvent dans l'instant. Cette commission n'a pas besoin d'arbitrer beaucoup de choses. On a fait dans la simplicité. Relisez les conditions de la convention. C'est géographique, ce sont des forfaits qui vont s'appliquer en fonction du périmètre dans lequel ils se trouvent. Il y a ceux qui sont fermés dans la portion concernée par l'arrêté ; il y a ceux qui sont dans les deux impasses côté rue Raspail et côté Place de l'Hôtel de Ville et enfin les commerçants sur les périmètres plus larges avec des montants forfaitaires. Il n'y a pas beaucoup de réflexion. On ne mettra pas 14 mois une fois qu'ils ont disparu et qu'ils sont dans la procédure collective du tribunal de commerce que nous viendrons les récupérer. Voilà pourquoi ces modalités sont mises en place avec l'Agglomération, la Ville et la Région, demain.

Ensuite, vous parlez d'un temps où il s'agissait de travaux qui créaient un bouleversement lié à un choix de l'ordonnateur public, de la Ville. Ici, on parle de travaux qui sont liés à une faillite de l'œuvre du bâti privé donc on n'est pas du tout dans le même registre. Cette convention est parfaitement raisonnable. Quant à la composition du jury qui attribuera, cette commission n'aura qu'à veiller sur les quelques conditions énumérées dans la convention. Il n'y aura pas d'arbitraire particulier, il suffira d'appliquer les forfaits en fonction d'une situation géographique donc éloigner toute la bureaucratie et la technocratie, simplifions les choses et entrons dans l'action. C'est ce que nous vous demandons de voter aujourd'hui. Merci, le Premier Vice-Président.

Éric PARRA : Monsieur le Vice-Président, je voudrais juste abonder dans le sens de Bertrand MALQUIER et rappeler à M. SAINTE-CLUQUE ou l'inviter à une lecture un peu

moins distraite de ce rapport parce que vous verrez que les dossiers, tels qu'il est demandé de les monter aux professionnels concernés, sont très simples. Effectivement, le travail se fait dans l'urgence, il ne se fait pas seul, il se fait en concertation avec les partenaires du Grand Narbonne qui sont la Ville de Narbonne, bien sûr, et la Région qui va travailler aussi dans l'urgence pour pouvoir soutenir ces personnes en grande difficulté.

Jean-François DARAUD : Bonsoir à tous, merci beaucoup. Je vois – et si vous pouvez me donner des explications – des exclusions d'entreprises qui ne bénéficieront pas de ces aides et notamment les agences immobilières. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ? Je pense par exemple à l'agence Navarro dont un des membres éminents faisait partie de la liste de M. MOULY lors des dernières élections. Elle va être intéressée de savoir pourquoi elle est exclue de ces indemnités.

Éric PARRA : C'est très simple, le dispositif se tisse exactement à l'identique du dispositif que nous avons utilisé pendant les aides COVID. Il y a des secteurs qui sont concernés et d'autres qui sont exclus. Les agences immobilières, en tout cas, entrent dans un secteur qui n'est pas inclus dans ce dispositif, tout simplement.

Henri MARTIN : Monsieur SAINTE-CLUQUE, très rapidement.

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Oui, très rapidement, encore plus rapide que tout à l'heure. Vous indiquez que je n'ai pas lu le dossier. Vous savez que je lis les dossiers, j'essaie d'être un petit peu à votre hauteur. Vous indiquez que c'est automatique. À quoi sert la commission, si c'est automatique ? Je vais vous lire deux choses où je comprends effectivement qu'il y a une appréciation de cette commission. Vous demandez le bilan prévisionnel pour les activités récemment créées ; vous demandez une attestation de non-perception d'autres aides publiques relatives à la situation actuelle de même que les éventuelles prises en charge de perte de chiffre d'affaires par des assurances personnelles ainsi que leur montant. Ce n'est pas simple, ce n'est pas simple du tout ! Surtout par rapport au temps, vous parlez d'urgence. Certaines assurances peuvent régler dans un an, dans 6 mois, etc. S'il y a une commission avec des élus des services internes, c'est bien qu'elle donne un avis. Après, certes, c'est le Grand Narbonne et les élus communautaires qui décident, comme c'était d'ailleurs le cas pour le Conseil municipal. Nous faire croire qu'on ne peut pas dans l'urgence, avec un représentant de la CCI ou de la Chambre des métiers, réunir la commission, c'est fort de café !

Henri MARTIN : Merci, Monsieur SAINTE-CLUQUE.

Éric PARRA : Attendez, Monsieur SAINTE-CLUQUE. Même si on propose de monter un dossier qui soit le plus simple possible, il y a quand même un certain nombre d'éléments qu'il faut apporter et qu'il faut étudier avec sérieux. Une attestation telle qu'elle est décrite dans ce rapport, c'est une attestation à main levée, écrite, cela ne prend que quelques minutes, c'est tout.

Henri MARTIN : Merci. Je pense que nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Henri MARTIN : Encore une fois, un débat très utile puisque ce vote a recueilli l'unanimité dont je vous remercie.

FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

7. Budget Annexe Assainissement : constitution d'une provision pour risques ou pour charges

Viviane DURAND : Merci. Les 5 délibérations qui suivent concernent la constitution de provisions pour risques et charges pour cinq budgets. Les provisions pour risques ou pour charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers et donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par l'EPCI de la charge qui pourrait résulter d'un contentieux, mais n'équivaut, en aucun cas, à la reconnaissance des sommes prétendument dues. Les contentieux ouverts en première instance du Grand Narbonne étant clos, l'état des restes à recouvrer en date du 22 mai 2023 de ces cinq budgets nécessite la modification et la reprise partielle des provisions sur ces cinq budgets.

Le Budget Annexe Assainissement est concerné en premier pour un montant de 48 400 €.

Henri MARTIN : Nous votons budget par budget, s'il n'y a pas de questions.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

8. Budget Annexe Eau : constitution d'une provision pour risques ou pour charges

Viviane DURAND : Sur le Budget Eau, c'est la somme de 48 500 €.

Henri MARTIN : Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

9. Budget Annexe Environnement : constitution d'une provision pour risques ou pour charges

Viviane DURAND : Sur ce budget, 19 800 €.

Henri MARTIN : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

10. Budget Annexe Pompes Funèbres : constitution d'une provision pour risques ou pour charges

Viviane DURAND : 10 523,11 €

Henri MARTIN : Nous passons on vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

11. Budget Principal : constitution d'une provision pour risques ou pour charges

Viviane DURAND : 56 500 €.

Henri MARTIN : On vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

12. Budget Principal : décision modificative n°1

Viviane DURAND : Il va y avoir trois décisions modificatives. La première est sur le Budget Principal. Elle permet d'ajuster la prévision budgétaire en fonctionnement pour libérer une provision dont le risque juridique s'est réalisé ; ajuster l'avenant pour la gestion du Parc des Expositions avec ALENIS ; constater l'augmentation de la participation du Grand Narbonne à Narbo Via ; constater la régularisation de la compensation TVA de 2022 et modifier les provisions au regard des états de restes à recouvrer. En investissement, elle permet l'achat de terrains au domaine de Jonquières, le versement d'une subvention exceptionnelle à Narbo Via et la modification de Crédit de Paiement de l'Autorisation de Programme « Centre ancien » et la notification d'une subvention pour la réfection des façades du Patio des Arts.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

13. Budget Annexe Eau : décision modificative n°1

Viviane DURAND : Cette décision modificative n°1 permet, en fonctionnement, la régularisation de frais d'actes et de contentieux et la modification des provisions pour risques et charges de fonctionnement et, en investissements, l'intégration de frais d'études en « opérations d'ordre ».

Henri MARTIN : Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

14. Budget Annexe Assainissement : décision modificative n°1

Viviane DURAND : La décision modificative n°1 permet, en fonctionnement, d'ajuster la prévision des intérêts courus non échus 2023 et de modifier les montants des provisions pour risques et charges de fonctionnement. En investissement, elle permet de transférer les crédits entre AP/CP de la STEP Argeliers-Mirepeisset, l'AP/CP STEP Portel-des-Corbières, l'AP/CP Plan de relance et les travaux prévus hors AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement). Ce sont des réaffectations de crédits.

Henri MARTIN : Nous pouvons voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

15. Actualisation des Autorisations de Programme - Autorisations d'Engagement

Viviane DURAND : Du fait des ajustements des décisions modificatives, il est nécessaire de réaffecter des Crédits de Paiement. C'est le cas pour l'Autorisation de Programme « Centre ancien », + 65 000 € ; pour l'Autorisation de Programme de la STEP Portel-des-Corbières, - 500 000 € ; pour l'Autorisation de Programme de Mirepeisset-Argeliers, + 1 M€ ; et les travaux réseaux Plan de relance, + 36 000 €, sans changer les montants des Autorisations de Programme citées, bien entendu.

Henri MARTIN : S'il n'y a pas de questions, nous pouvons voter.

Le Conseil approuve cette délibération à la majorité par 68 votes pour et 2 votes contre

16. Reversement d'une partie de la fiscalité économique aux communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques

Viviane DURAND : Par délibération du 10 février 2022, le Conseil Communautaire a décidé qu'une partie du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) serait reversée aux communes d'implantation par voie conventionnelle. C'est toujours d'actualité, mais des évolutions législatives récentes rendent nécessaire une adaptation des modalités de partage pour garantir le niveau de partage initial, concernant la CFE et la CVAE pour les communes concernées.

En effet, de par son article 4, la loi de finances 2021 a réduit de moitié la valeur locative des établissements industriels ce qui a pour conséquence de réduire de moitié la recette de CFE perçue par le Grand Narbonne. Cette perte est compensée par une allocation compensatrice globalisée versée à la collectivité. Or, certaines installations éoliennes ou photovoltaïques sont considérées comme établissements industriels. La recette partagée avec les communes a donc diminué. Pour compenser cette perte et intégrer cette allocation compensatrice dans le montant reversé aux communes concernées, il est proposé de calculer, chaque année, le montant compensé pour chaque installation à partir de la liste des bases exonérées, fournie par la DDFIP. Ce montant sera ajouté au montant des rôles et le reversement sera ensuite calculé à partir du total de recettes CFE selon les règles de partage votées en février 2022. Cette révision portera, dès le partage des recettes 2022, sur les installations concernées toujours.

Pour la CVAE, elle disparaît et elle est compensée par une fraction de TVA. Elle ne peut pas être reversée aux communes à partir des rôles. Pour compenser cette perte, il est proposé de calculer un montant figé pour les installations existantes, concernées par des conventions de reversement. Le calcul se fera selon les mêmes principes que le calcul de la part fixe de la compensation versée au Grand Narbonne c'est-à-dire la moyenne des recettes de CVAE de 2020, 2021, 2022 et 2023. Ce montant figé sera partagé selon les modalités propres à chaque installation. Ce calcul ne concernera que les installations existantes. J'espère que c'était clair.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ou des interrogations avant de passer au vote ? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUES CONTRACTUELLES – FONDS EUROPEENS

Rapporteur : Bernard DEVIC

17. Désignation des représentants du Grand Narbonne ayant un droit de vote au Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) Occitanie

Bernard DEVIC : Merci, Monsieur le Vice-Président. Depuis quelques Conseils Communautaires, nous prenons des décisions pour la composition des nouvelles instances régionales qui gèrent, comme vous le savez, et qui le gèrent avec importance et, à mon avis, ambition, les fonds européens ; plus l'ATI dont nous avons parlé lors du dernier Conseil Communautaire. Il y a désormais en Occitanie un Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) qui assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes européens. S'agissant de la programmation qui a déjà commencé en 2021 et qui va durer jusqu'en 2027, ce comité régional va assurer le suivi et le pilotage stratégique de tout ce qui est FEDER, FEAMP et surtout le FEADER ainsi que sur les programmes de coopération territoriale que nous appelons Interreg. Je rappelle aussi que les fonds européens sont des choses qui arrivent lentement. Il y a certainement des fonds qui dataient de la programmation 2014-2020 qui vont désormais être suivis dans les programmes opérationnels du passé.

Lorsqu'il est réuni en séance plénière, au moins une fois par an, ce CRSI est coprésidé par la Présidente de Région et le Préfet de Région. Il permet de présenter aux principales parties prenantes les programmes européens ainsi que l'ensemble des interventions des différents fonds. Bien entendu, c'est un lieu d'échange sur la complémentarité et les lignes de partage entre tous ces fonds. En principe, cela met en lumière des approches innovantes. La composition de ce comité régional est arrêtée conjointement par l'État et la Région en leur qualité incontournable désormais d'autorité de gestion de ces fameux fonds européens. Il regroupe des représentants de la commission, du parlement, du comité de région, des ministères, de tous les services déconcentrés que donnent l'État et la Région à travers les diverses agences, des partenaires économiques, sans oublier le développement rural et les affaires maritimes. Il y a un règlement intérieur. Le Grand Narbonne étant devenu membre de ce Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie, il convient, Monsieur le Président, de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour pouvoir participer au vote des décisions.

Henri MARTIN : Merci. Nous vous proposons en premier lieu le Président du Grand Narbonne en tant que titulaire et M. Alain FABRE comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, nous pouvons considérer que les candidats proposés sont désignés d'office. Je vous remercie.

(Me Didier MOULY et M. Alain FABRE sont désignés.)

18. Approbation du Contrat Territorial Occitanie pour le territoire du Grand Narbonne sur la période 2022 – 2028

Bernard DEVIC : Il s'agit d'un point extrêmement important pour les prochaines années dans le cadre de nos relations financières entre les deux collectivités que sont le Grand Narbonne et, bien entendu, la Région. Je rappelle qu'il y a 2 ans, le 16 décembre 2021, la Région Occitanie a approuvé une nouvelle politique contractuelle qui va nous amener jusqu'en 2028. En se basant sur l'expérience de la première génération de ces fameux contrats territoriaux, la Région propose, avec un Pacte Vert, une nouvelle génération qui a pour objectif : promouvoir un nouveau modèle de développement sobre et vertueux ; agir sur l'attractivité et sur la cohésion sociale de la croissance durable ; mobiliser dans le cadre d'un contrat unique – j'insiste bien sur le mot « unique » – désormais, sur chaque territoire, il n'y aura qu'un contrat unique pour réunir l'ensemble des moyens et des dispositifs entre la Région et ses partenaires.

Il va de soi que cette nouvelle contractualisation se matérialise par un contrat-cadre stratégique qui désormais présente une feuille de route pluriannuelle construite sur mesure en discussion avec nos besoins, nos ambitions et nos spécificités. Je rappelle que nous avons travaillé ensemble depuis le 17 octobre et je ne compte pas les réunions entre les deux parties ainsi qu'une disponibilité permanente entre les services pour qu'aujourd'hui, nous vous présentions ce fameux CTO. Vous l'avez en pièce jointe, il fait environ 80 pages. Je vous conseille vivement de l'imprimer et de l'avoir sur votre bureau de façon permanente pour le lire, car il ouvre des perspectives et des champs d'investigation. Je crois qu'il mérite d'être lu. Je tiens à souligner le travail que nous avons mené d'une façon parfois compliquée, mais nous avons réussi dans les temps à avoir une feuille de route établie en croisant deux objectifs : en respectant ce que souhaitait la Région c'est-à-dire le Pacte Vert et, désormais, de pouvoir accompagner la croissance verte ; tout ce qui est convergence des mobilités durables sur notre territoire ; favoriser un développement économique et touristique que l'on souhaite vertueux, novateur et surtout porteur d'emplois et soutenable pour l'environnement de notre territoire, sans oublier l'économie bleue. Nous devons aussi faciliter les transitions sociales, culturelles, sportives ainsi que sociétales. Ce nouveau contrat territorial constitue un cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion entre les deux collectivités. Il recense aussi, il ne faut pas l'oublier, tous les projets communaux et intercommunaux qui correspondent aux demandes d'intervention de la Région. Ainsi, à partir de maintenant, à partir du moment où nous allons le signer, nous allons contribuer à encourager des dynamiques innovantes accompagnées des projets prioritaires et surtout consolider les atouts de notre territoire pour préparer l'avenir.

Bien entendu, il y aura le soutien à la création d'une offre de services de qualité dans de petites villes ainsi que la notion du contrat « Bourg centre Occitanie 2022-2028 » qui désormais est partie prenante et intègre ce nouveau contrat territorial. On n'oublie pas ce

que je viens de dire tout à l'heure, c'est-à-dire que les fonds européens, que ce soit les leaders et tous les projets stratégiques du FEADER et du GALPA, seront bien sûr repris. L'élaboration de ce contrat-cadre et ses programmes pluriannuels d'investissement vont avoir une sorte d'implication de l'ensemble des acteurs et nous devons, nous-mêmes, ne pas oublier d'être mobilisés à travers trois instances dont nous avons déjà parlé : le Comité Territorial de Pilotage de cette instance ; la Conférence des Maires et tout à l'heure a été présenté le Conseil de Développement avec lequel nous devons, là aussi, écouter et faire des propositions.

Vu l'importance de ce que je viens de vous dire, vu le projet de territoire du Grand Narbonne 2030 qui a été considéré comme valable et étant notre objectif, considérant la nécessité pour le Grand Narbonne et ses communes de se mobiliser pour les projets et services structurants, il est proposé, Monsieur le Président, d'approuver ce CTO pour notre territoire sur la période 2022-2028 tel qu'il est annexé avec ses 80 pages, en n'oubliant pas que seront signataires le Département qui a participé à tous ces travaux ainsi que le Parc Naturel Régional.

Henri MARTIN : Merci, Monsieur DEVIC. Y a-t-il des demandes de précisions complémentaires à l'exposé de Bernard ? Dans la mesure où vous aurez le document de 80 pages sur vos bureaux, je suis persuadé que vous aurez à cœur d'aller rechercher un renseignement complémentaire qui vous serait nécessaire. Nous pouvons passer au vote, si vous en êtes d'accord.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Sylvie ALAUX

19. Mise à jour du tableau des effectifs

Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Vice-Président. Effectivement, il s'agit d'une nouvelle actualisation du tableau des effectifs de la collectivité suite au dernier mouvement de personnel. Un poste serait créé pour répondre au besoin immédiat de service, il s'agit du poste de « chargé de mission géomatique ». Il serait rattaché à la direction des finances et stratégie. Il sera chargé du traitement informatique des données géographiques dans le cadre de missions de service public.

11 postes seraient également modifiés afin de répondre à l'évolution des besoins des services en matière de recrutement et d'accompagnement des carrières des agents suite à l'obtention de concours ainsi que des pérennisations d'agents en remplacement durant une longue période.

Henri MARTIN : Merci. Y a-t-il des questions avant de passer au vote ? Nous pouvons voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

20. Valorisation salariale et révision des grilles de rémunération des agents non-cadres de l'Espace Liberté

Sylvie ALAUX : La Régie d'exploitation Espace de Liberté emploie 38 salariés permanents dont 80 % sont des personnels non cadres. Le système interne de rémunération est basé sur deux grilles de rémunération interne à savoir une grille appelée « SMIC interne » qui fixe les minimas de rémunération depuis 2011 pour le personnel non cadre. Et une « grille interne de rémunération de personnel d'encadrement sportif » instituée en 2013. Les indexations successives du SMIC ont conduit à un nivellement de cette rémunération pour une majorité du personnel. Les plus bas salaires ont été désormais rattrapés par le SMIC. Face à ce constat, nous vous proposons de réévaluer les grilles de rémunération afin d'accompagner les salariés face à l'inflation et avoir une grille de rémunération plus attractive lors des recrutements des personnels titulaires d'un diplôme d'encadrement sportif. Nous vous proposons, à compter du 1^{er} juillet 2023, de revaloriser de 2 % le salaire de base des personnels non-cadres et de réévaluer des paliers de la grille de rémunération des personnels d'encadrement sportif comme présenté dans le rapport. Je tiens à préciser que ce dispositif a été présenté aux représentants du personnel et au Conseil d'exploitation le 16 mai dernier et a reçu un avis favorable de ces derniers.

Henri MARTIN : Merci. Pas de prise de parole ni de question, nous pouvons passer au vote de cette décision qui a été prise dans la concertation.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

GESTION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Henri MARTIN

21. Convention d'adhésion à l'analyse d'opportunité en matière de mise en œuvre de projet d'énergie renouvelable photovoltaïque en toiture ou en ombrières

Henri MARTIN : Nous vous rappelons que le Grand Narbonne s'est engagé dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial à développer les énergies renouvelables qualitatives en particulier l'énergie solaire photovoltaïque ainsi qu'à mettre en avant son éco exemplarité en matière de transition énergétique. Il souhaite donc engager et étudier la possibilité de réaliser des projets en matière d'installations de production d'énergie renouvelable photovoltaïque en toiture ou en ombrières sur les 10 sites de son parc immobilier où c'est faisable. Le SYADEN, par les compétences et les moyens dont il dispose, propose aux communes volontaires la possibilité de mener à bien ce type de prestation. C'est à ce titre que nous proposons au Conseil Communautaire l'opportunité d'engager cette étude en autorisant le Président à signer la convention d'adhésion auprès du SYADEN. Y a-t-il des questions ?

Jean-François DARAUD : En annexe page 1, article 2, alinéa 4, vous nous parlez de sensibilisation à l'aspect environnemental. De quoi parlez-vous ? Lorsque l'on sait que la Chine domine largement l'industrie photovoltaïque mondiale, 80 % des processus du photovoltaïque dans le monde sont contrôlés par la Chine. 75 % des modules photovoltaïques y sont fabriqués. Le pays représente près de 80 % des extractions de silicium, le principal composant d'un panneau. Ainsi, la quasi-totalité des panneaux solaires et photovoltaïques est fabriquée en Chine. Je pense que notre dépendance à l'industrie photovoltaïque chinoise est un réel danger par la transition énergétique. De plus, les capteurs solaires et photovoltaïques contiennent des déchets hautement toxiques tels que le cuivre et le chrome, sans parler du cannibalisme énergétique. La construction de panneaux solaires photovoltaïques est très coûteuse en énergie fossile (mines, fonte de métaux, silicium), c'est un secteur qui augmente la demande fossile au lieu de la réduire. Pour finir, les hautes températures des panneaux sont mortelles pour les insectes qui les subissent. 80 % des insectes pollinisateurs ont disparu en 30 ans. Donc par l'aspect environnemental, les panneaux photovoltaïques présentent beaucoup de points négatifs, beaucoup plus que ceux positifs. Pouvez-vous me citer votre argumentaire quant à l'aspect positif ? En page 1 de la délibération, vous nous parlez de

10 sites du parc immobilier du Grand Narbonne. Lesquels ? Les Maires sont-ils au courant ? J'ai également une proposition. Je propose que les supports des ombrières ne soient pas qu'en métal, mais également en bois avec de la végétalisation, plantes grimpantes par exemple, pour l'aspect esthétique et environnemental. Merci.

Henri MARTIN : Merci, Monsieur DARAUD, pour l'abondance d'éléments que vous portez à notre connaissance et au fait que la France peut être dépendante effectivement de productions de pays asiatiques. Simplement, sur le point 4 que vous évoquez – on va essayer de rester sur notre délibération de ce soir – concernant la sensibilisation à l'aspect environnemental, cela rejoint tout à fait ce que vous dites et cycle de vie des matériaux, cela rejoint aussi ce que vous dites. Autrement dit, quand on arrête un panneau photovoltaïque, dans l'histoire du panneau en question, il y a un éclatement des matériaux, un tri des matériaux et il y a des secteurs qui vont les récupérer pour pouvoir les reconditionner. Toute activité humaine génère des déchets. Je crois qu'avec les expériences malheureuses que nous avons pu avoir par le passé, nous serons assez intelligents pour comprendre que ce coup-ci on ne reprendra pas. Les fameux métaux rares, dont vous parlez et qui servent à la photo sensibilité de la lumière, pourront être récupérés pour être certainement recyclés. Dans des pays comme le nôtre, il ne faut pas fustiger non plus en permanence le bilan négatif de la France. Il ne faut pas tout mélanger à la fois une rancœur politique que l'on peut avoir par rapport à des dirigeants et le fait d'une fierté nationale qui doit être la nôtre. Même si, parfois, il y a des imperfections, il faut être fier d'être Français et fiers de notre pays. À partir de là, de par la superbe qu'on affiche, donner de la confiance non seulement aux Français, à la population de notre pays, mais également bien prouver aux autres qu'on est capable de faire aussi bien, sinon mieux, que ce qu'ils font. Je suis persuadé que dans les années à venir – puisque nous nous orientons vers de nouveaux systèmes énergétiques – nous saurons compenser le temps perdu. La concurrence que vous le vouliez ou non, Monsieur DARAUD, avec des pays totalitaires où les gens travaillent à 30 fois moins que le SMIC aussi bien pour extraire les métaux rares que pour procéder à la fabrication de ces fameux panneaux – on fait encore travailler des enfants – cette concurrence, elle y est. On ne va pas la renier. Par contre, si nous faisons en sorte de nous équiper d'unités de production, nous pourrons un peu moins importer de la part de ces pays. Voilà un petit peu la sensibilité de l'élu que je suis.

Quant aux bâtiments du Grand Narbonne, pratiquement tous les bâtiments sont concernés hormis le Palais des Congrès, hormis le Palais des Sports, hormis le Grand Narbonne lui qui est classé ; hormis toutes les charpentes qui, de par leur géométrie, ne peuvent pas supporter un peu plus de poids sauf à être rénovées et reprises. Il est évident que faire du photovoltaïque sur une toiture qui demande à être reprise ne s'inscrit pas dans une forme de rentabilité. Il faut en parler avec nos spécialistes de l'écologie, quant au fait de vouloir faire des armatures en bois ou en lamellé collé plutôt qu'en fer, par tout ailleurs je vois des métaux. Si cela doit conduire à une déforestation complémentaire, enlever d'un côté des plantes qui absorbent le carbone pour aller les figer sur des

structures qui peuvent être remplacées par du métal, dites-vous que s'est un petit peu hasardeux comme proposition. Je n'émet aucun avis à ce sujet. Je suis heureux que vous partagiez globalement l'enthousiasme qui est le nôtre.

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Cela va être répétitif, mais je profite de l'intervention de M. DARAUD qui avant était au Rassemblement national. Le Rassemblement national est contre les éoliennes et je comprends bien que, pour se distinguer, M. DARAUD est contre le photovoltaïque. Quand même, vous avez raison, Monsieur le Vice-Président, quand vous indiquez que toute création d'énergie est polluante. La croissance verte, la croissance bleue ce sont de beaux mots, mais derrière il y a toujours du CO₂ qui est fourni. D'ailleurs, même le muscle, pour pédaler avec une dynamo, pour nourrir la bête, il faut bien manger et pour manger il faut aussi du CO₂. Tout cela, il faut le voir avec un certain recul. La durée de vie des panneaux photovoltaïques est aujourd'hui de 25 ou 30 ans avec une croissance au niveau du rendu en termes d'énergie qui est énorme. Il est vrai que la France a pris du retard, mais il faut savoir que la France, au départ, était une des premières. On était précurseurs dans les années 1970. On a choisi le tout nucléaire et on aurait dû le faire sur deux jambes. Quand on marche, on a deux jambes et si on l'avait fait, effectivement on ne nous aurait pas piqué des brevets, etc. Aujourd'hui, il y a du retard, mais on le comble. Il y a plein de pays européens qui sont dessus, il y a plein de Français qui sont aussi dessus. La recherche est à fond là-dessus et le photovoltaïque, dans nos territoires, c'est vraiment l'avenir. On le voit bien avec l'autoconsommation aussi donc arrêtons de dire tout et n'importe quoi.

La seule chose que je voulais savoir, tout à l'heure vous avez dit qu'on mettait le photovoltaïque sur les 10 sites du Grand Narbonne. À titre personnel, je m'aperçois que je ne connais pas l'ensemble des sites de la Communauté d'Agglomération. J'essaierai d'avoir l'information et savoir exactement combien de sites nous avons en tout finalement et sur quels sites vont porter ces projets. C'est intéressant de le savoir à titre personnel. Je ne m'étais jamais posé la question et cela permet de le cibler et de voir exactement où on pourrait augmenter et faire en sorte de produire de l'énergie. Quant à l'utilisation du bois ou pas avec le photovoltaïque, vous savez que le photovoltaïque c'est de l'électricité et donc il y a le problème aussi des incendies. Je ne sais pas si les deux sont très compatibles, une structure bois avec du photovoltaïque, sans une couche de tuile ou autre par-dessus.

Henri MARTIN : Concernant les sites, comme je le disais, il faut oublier les sites qui sont dans Narbonne intramuros puisqu'il y a des problèmes de classement. Ce sont des bâtiments anciens. Par contre tous les bâtiments « modernes » comme l'Espace de Liberté où on peut s'ouvrir à une étude. Les bâtiments modernes sont tous les bâtiments annexes des déchetteries qui entrent dans le décompte et qui peuvent être aussi concernés par la pose de panneaux photovoltaïques. Monsieur DARAUD rapidement. Vous avez annoncé par voie de presse, de façon tonitruante, votre retraite politique. Il semblerait que ce soir, c'est le M. DARAUD come-back !

Jean-François DARAUD : Je pense que M. SAINTE-CLUQUE ne sait pas lire le journal. Je vais expliquer ma position. Oui, je me suis retiré de la vie politique, d'ailleurs je suis parti pendant 3 mois. Je vous ai montré un journal dont j'ai fait la une qui est à des milliers de kilomètres d'ici. Je ne supporte pas que M. SAINTE-CLUQUE... Je ne suis pas RN, j'exècre le RN. Je ne fais pas partie du RN. J'ai démissionné du RN. Je suis l'ennemi du RN. Je pense que peut-être M. SAINTE-CLUQUE va enfin comprendre cela.

Par contre, évidemment, je me suis retiré de la vie politique, je suis juste élu. Je ne démissionne pas parce que si je démissionne, vous allez me remplacer par qui ? Par les gens que je combats. Donc je reste présent et c'est pour cela que je ne démissionne pas parce que sinon, vous aurez un fou furieux qui va me succéder à cette place et vous aurez du mal à le calmer. Je reste présent ici en toute sympathie, en toute courtoisie donc j'aimerais que M. SAINTE-CLUQUE évolue un peu dans ses propos et qu'il ne reste pas figé sur ce qui s'est passé avant. Je le redis, je ne suis pas RN, je ne suis pas inscrit au RN. Je suis non inscrit, je suis sans étiquette et j'interviens en tant qu'observateur de la vie politique. En plus, je vais repartir parce que mes visas sont comme ça. Je suis sur mes visas, je viens, je reviens. Je viens butiner de temps en temps auprès de certains amis qui m'apprécient et auprès de collègues qui apprécient ma présence. Je tenais à faire cette mise au point. Surtout, conservez-moi pendant mon mandat parce que si je démissionne, vous aurez vraiment un fou furieux à ma place. Conservez-moi comme le panda, justement puisqu'on parlait de la Chine. Merci.

Henri MARTIN : Nom de code le panda. Bien reçu, Monsieur DARAUD, merci.

Yann RUDENT : Je n'avais pas vraiment l'intention d'intervenir, mais puisqu'on est dans le débat sur le photovoltaïque, il est évidemment intéressant de développer le photovoltaïque. Il serait aussi intéressant, à l'échelle de notre territoire, de développer l'eau chaude solaire qui est beaucoup moins dépendant justement de l'extraction de métaux rares venant en particulier de la Chine. À ce propos, par rapport à notre dépendance de la Chine, regardons comment nous sommes habillés tous aujourd'hui. La moitié des vêtements que l'on porte vient de la Chine aussi. Je voulais aussi ajouter sur le micro problème des insectes que ce n'est pas le photovoltaïque qui tue les insectes, ce sont les produits phytosanitaires.

Henri MARTIN : Je vous remercie. À titre indicatif, si vous le souhaitez, Monsieur SAINTE-CLUQUE, on peut essayer d'organiser une visite de tous les sites du Grand Narbonne en bâtiments, quand il vous plaira ou selon vos emplois du temps respectifs. Une sorte de visite guidée et, le cas échéant, on peut approfondir sur certains bâtiments avec un historique de chaque bâti. Cela vous donnerait une idée du patrimoine, ce qu'on y fait, ce qu'on doit y faire et ce qu'on peut améliorer. Si vous voulez, je peux lancer l'idée auprès des services et on essaie de se fédérer pour qu'un vendredi après-midi, fin de semaine, pour ceux qui peuvent se libérer ou peut-être un samedi matin, on bloque un bus et qu'on fasse le tour de ces bâtiments.

Jean-Michel ALVAREZ : Juste un petit complément. C'est ce que la Ville de Narbonne vient de faire. On a créé, au niveau du réseau de chaleur de Saint Jean-Saint Pierre, une centrale solaire thermique. Vous l'avez juste à côté d'Emmaüs. C'est d'ailleurs une des plus grandes de l'Occitanie. C'est déjà fait à Narbonne et on va continuer.

Henri MARTIN : Merci. Je crois que nous pouvons passer au vote pour approuver cette convention avec le SYADEN, y compris le point n°4 sur lequel M. DARAUD a reçu quelques précisions.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Henri MARTIN : Vous voyez, encore une fois le débat a été intéressant et productif.

GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Henri MARTIN

22. Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cap de Pla

Henri MARTIN : Le règlement intérieur de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage située à Cap de Pla a été modifié par délibération du 5 juillet 2021 afin d'adapter la durée de séjour pour les résidents engagés professionnellement ou dont les enfants étaient scolarisés. Une nouvelle mise à jour est proposée portant le délai minimum imposé entre deux séjours afin de favoriser la fréquence régulière des établissements scolaires pour les enfants. Vous le comprenez, il y a intérêt à ce que les enfants restent sur l'aire de Cap de Pla un mois ou un mois et demi de plus, au-delà de la durée légale, pour qu'ils puissent poursuivre leur cursus scolaire et que cela ne serve pas de prétexte à les enlever en particulier du milieu scolaire pour les gens qui travaillent sur place. Je pense qu'il n'y a aucune objection à ce que nous délibérions sur le changement du règlement intérieur. Nous pouvons voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

INNOVATION – ÉCONOMIE, ATTRACTIVITÉ ET STRATÉGIES TERRITORIALES

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Michel PY

23. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 19

Michel PY : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Plusieurs délibérations pour 3 cessions dont une résolution de vente. La première cession concerne la vente du lot 19 sur la zone d'Armissan La Peyrelade à la société OSCAR B, dirigée par M. Oscar BERTHEMET qui est une entreprise d'ébénisterie.

Henri MARTIN : Cette affaire a été validée par les élus, je suppose.

Michel PY : Oui, la commission s'est réunie et a validé la candidature. Il s'agit de mobilier design. Le terrain fait 1 365 m² et il est vendu au prix de 45 €.

Henri MARTIN : Les deux Maires opinent du chef donc nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

24. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Vente du lot 22

Michel PY : Toujours à Armissan, la cession du lot 22 : 1 535 m² à 55 €/m² à une entreprise de pompes à chaleur.

Henri MARTIN : Cela vous va ? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

25. ZAC du Castellas à Montredon-des-Corbières – Vente de la parcelle C846

Michel PY : Il s'agit de la cession de cette parcelle précédemment fléchée pour l'hypothétique installation d'un crématorium. Le projet ayant évolué ailleurs, une première délibération avait été prise au bénéfice de la SCI MARIGNAN, mais les conditions suspensives particulières de réalisation du projet n'ont pas été réalisées et l'acquéreur nous a fait savoir qu'il renonçait à l'acquisition de la parcelle. Elle a été remise en commercialisation. Là, nous avons reçu et retenu la candidature de la SAS Comptoir Commercial du Languedoc CCL qui veut regrouper sur cette parcelle des activités qui sont aujourd'hui sur deux autres lots dans la ZAC du Castellas à Montredon-des-Corbières.

Henri MARTIN : Le Maire de Montredon, pas de problème ? Nous passons au vote avec l'appui municipal.

Michel PY : Il s'agit de 556 033 € HT pour 2 250 m².

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

26. Zone Artisanale d'Armissan La Peyrelade – Décision de résolution de la vente du lot 4 à la SCI JASSE

Michel PY : En 2020, il avait été cédé à la SCI JASSE le lot 4. Cette société n'a pas respecté son engagement de réalisation de travaux pour l'implantation d'un bâtiment pour l'accueil de l'entreprise Viti Force dans les délais fixés. Le Grand Narbonne a décidé de résoudre la vente en application des clauses résolutoires comprises dans l'acte de vente. Les détails de la résolution figurent dans la délibération.

Gérard LACOMBE : Merci. Je voulais juste signaler un point technique dans la délibération. Il est fait état du lot 4 et, à un certain moment, on parle du lot 6. Il y a juste une coquille qu'il conviendra de rectifier.

Henri MARTIN : À vérifier qu'on parle tous du même terrain, bien entendu. Sous réserve de cette modification, je vous propose de voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS

MOBILITÉS

Rapporteur : Alain FABRE

27. Désignation des représentants à l'association Vélo & Territoires

Alain FABRE : Monsieur le Premier Vice-Président, cette association nous apparaît comme la structure la plus adaptée pour accompagner les différents sujets que traite le Grand Narbonne concernant le vélo, à la fois le cyclotourisme et le vélo du quotidien. Cette adhésion a été réalisée en Bureau communautaire le 17 avril 2023. Cette adhésion va coûter 1 200 € au Grand Narbonne. Elle regroupe un réseau de collectivités : les Conseils régionaux, départementaux, les EPCI, les groupements de collectivités et communes qui peuvent adhérer à Vélo & Territoires. Elle nous permettra de bénéficier d'une caisse de résonance en France et en Europe, d'appartenir à un réseau dynamique et reconnu et d'accéder à une expertise sur le vélo et à des schémas de référence.

Considérant son engagement sur la mobilité, le Grand Narbonne adhère à l'association Vélo & Territoires. Dans ce cadre, les statuts de l'association demandent à ce que nous désignons un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter notre structure au sein des instances de l'association. Monsieur le Premier Vice-Président, je vous recède la parole concernant les conditions de désignation.

Henri MARTIN : Très bien, merci. Nous vous proposons M. Alain FABRE, qui a l'air de connaître son sujet, en tant que titulaire et Jean-Marie MONIE comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de considérer que ces candidats sont désignés d'office. Je vous remercie.

(MM. Alain Fabre et Jean-Marie MONIE sont désignés.)

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Michel JAMMES

28. Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'eau potable du secteur sud du Grand Narbonne

Michel JAMMES : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Je vais vous présenter deux délégations qui ont attiré à la DSP SUD pour l'eau potable et, dans un deuxième temps, pour l'assainissement collectif. Tout d'abord un petit rappel du contexte qui sera le même pour les deux puisque depuis 2018 cette Délégation de Service Public concerne 8 communes : Bages, Peyriac, Sigean, Portel, Port-la-Nouvelle, Leucate, Caves et Roquefort, avec un contrat qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Dans ce secteur, il reste deux communes qui ne font pas partie de cette DSP, mais qui voient leurs contrats se terminer ce 31 août. Il s'agit de La Palme et de Treilles qui ont, chacune, un contrat séparé.

Conformément à la stratégie mise en place il y a 5 ou 6 ans, ces services eau potable et assainissement vont être intégrés au périmètre de la DSP SUD. Aujourd'hui, les deux avenants concernent l'intégration de ces deux communes avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2023, en sachant que ces avenants ont été présentés à la commission de DSP le 20 juin 2023. La stratégie des communes pour les deux intégrations : d'abord, intégration au contrat SUD au tarif actuel et sans augmentation des prix pour les abonnés en 2023 ; augmentation de la part du délégataire seulement à partir du 1^{er} janvier 2024. Vous le verrez, il y a des impacts pour l'ensemble des communes.

S'agissant d'abord de la délibération 28 qui porte sur l'eau potable, la DSP SUD va se retrouver avec une augmentation du patrimoine puisque 1 400 abonnés vont s'ajouter aux

20 800 abonnés actuels. En termes d'ouvrages, pour faire rapidement, cela représente 2 réservoirs de 300 m³ et 1 réservoir de 100 m³; 27 601 mètres linéaires de canalisations; 1 682 branchements et un surpresseur, avec une nouvelle gestion à partir du 1^{er} septembre. Une nouvelle gestion avec l'application des objectifs qui sont déjà fixés à la DSP SUD c'est-à-dire notamment un taux de rendement de 82 % pour La Palme et de 84 % pour Treilles. Il faut intégrer les besoins de ces deux communes et un fonds de travaux. Il convient de racheter le parc des compteurs de la commune de La Palme, les compteurs de Treilles ne faisant pas l'objet de rachat puisqu'ils sont déjà la propriété du Grand Narbonne. Il y a une augmentation globale par rapport aux objectifs donnés pour le délégataire et cet avenant va permettre également de préciser les obligations du délégataire en termes de télé relève et les modalités associées en fin de contrat.

Au niveau global de la Délégation de Service Public, l'intégration de ces deux communes va entraîner une augmentation de la rémunération du délégataire de 5,78 centimes HT par mètre cube sur l'ensemble de la DSP. Pour vous parler de l'impact sur le prix de l'eau, je dois faire un petit zoom sur le rapport suivant, le 29 qui, lui-même, va entraîner une augmentation. On se retrouve avec une augmentation de 7 centimes, mais sans augmentation du prix de l'eau sur les communes cette année donc c'est reporté sur 2024. Un calcul a été fait dont je vous passe les détails. Les prix de Treilles et de La Palme vont quand même être ajustés pour cette année. Pour cette année 2023, ils sont ajustés à la baisse puisque La Palme va passer de 5 €/m³ à 4,43 €/m³, mais sur les 4 mois de fin d'année. Treilles va passer de 5,50 €/m³ à 4,96 €/m³, sachant que sur la DSP sur les autres communes on reste à 5,27 €/m³ ou 5,28 €/m³ et que l'année prochaine cette intégration va demander une augmentation de 7 centimes sur le prix de l'eau, calculé pour une consommation moyenne de 120 m³. Monsieur le Président, il faut valider cet avenant n°4 s'agissant de l'eau potable.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ou des compléments d'information nécessaires ?
Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

29. **Avenant n°4 au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif du secteur sud du Grand Narbonne**

Michel JAMMES : Même contexte, mêmes conséquences financières, je vous l'ai présenté. Simplement, l'intégration va entraîner une augmentation du patrimoine, pour mémoire : 3 stations d'épuration, 4 postes de relevage, 16 km de canalisations, 1 390 branchements. Là, également, application des objectifs du contrat SUD notamment le curage des réseaux qui sera intégré; ajustement de l'enveloppe de renouvellement électromécanique pour intégrer les besoins des deux communes et augmentation des charges. Là, par contre, il y a un contexte inflationniste – on l'a déjà vu lors d'autres

délibérations – en fonction de l’augmentation des prix des matériaux qui sont intégrés et nous en profitons pour demander... Je ne vous l’ai pas dit pour la première, pardon, j’ai oublié. C’est BRL qui gérait l’eau potable pour ces deux communes et c’est BRL qui va le gérer demain. Par contre, là nous passons de BRL à VEOLIA. Nous en profitons pour demander à VEOLIA une proposition financière pour la réalisation d’une étude technico-économique relative à la mise en œuvre des systèmes de réutilisation des eaux usées retraitées.

Henri MARTIN : Y a-t-il des demandes de précisions ? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

30. Convention de mise à disposition de courte durée entre le Grand Narbonne et l’Association Centre d’Art et de Culture

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Je vous remercie, Monsieur le Premier Vice-Président. Par cette délibération, je vous demande d’approuver la prolongation de la durée de la convention de mise à disposition temporaire du Théâtre au bénéfice de l’Association Centre d’Art et de Culture jusqu’au 31 juillet 2024 maximum pour tenir compte du planning actuel de la création de l’EPCC, négocié entre les différents membres fondateurs à savoir l’État, la Région, le Département, la Ville de Narbonne et, bien entendu, le Grand Narbonne.

Henri MARTIN : Y a-t-il des demandes de précisions ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Dans cette délibération, vous nous rappelez que le planning faisait état de la création de l’Établissement Public de Coopération Culturelle au 1^{er} janvier 2024 et vous nous demandez de prolonger finalement la convention de mise à disposition du Théâtre à l’Association Centre d’Art et de Culture jusqu’au 31 juillet 2024. À titre personnel, je ne suis bien entendu pas opposé à la signature de cette convention même si je ne partage pas votre volonté de confier la gestion du Théâtre à un EPCC puisque l’Association Centre d’Art et de Culture permettait et permet encore finalement à ce Théâtre de parfaitement bien remplir son rôle.

La dernière fois que nous avons voté sur ce sujet, vous nous aviez indiqué que toutes les collectivités qui financent le Théâtre étaient d’accord pour créer et entrer dans cet EPCC. Là, pour tenter de justifier le retard de plusieurs mois, il est indiqué que le planning a été

modifié afin de tenir compte des échéances de liquidation de l'association et du transfert de ses actifs et de son personnel au sein de la nouvelle structure de gestion. Je vous avoue que je ne comprends pas très bien ce motif puisque les services du Grand Narbonne qui sont très compétents ainsi que les autres membres fondateurs avaient mis en place un calendrier qui permettait de liquider l'association et de transférer ses actifs vers la nouvelle structure d'ici le mois d'avril 2023. Je vous remercie de bien vouloir nous donner les véritables raisons pour lesquelles la mise en place de cet établissement prend du retard. Y a-t-il des problèmes de négociation entre certaines collectivités ? J'avoue que je ne comprends pas ce motif qui est d'ailleurs difficilement compréhensible pour la plupart d'entre nous.

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : C'est un des motifs. Après de nombreuses réunions de travail entre les membres fondateurs, nous sommes arrivés à un accord sur les statuts qui ont été validés par l'État. Je vous rappelle que le Grand Narbonne, la Ville de Narbonne, le Conseil départemental ont voté ces statuts. Il ne manque plus que la Région donc on va attendre un petit peu que la Région vote cette délibération. Je peux vous dire, et c'est certain, que l'EPCC verra le jour au maximum au courant de l'année 2024, plus précisément au premier trimestre 2024. Tout le reste suivra.

Nicolas SAINTE-CLUQUE : Si je comprends bien, s'il ne manque plus que la Région, cela veut dire que ce n'est pas parce qu'il y avait un problème par rapport à l'association et à ses effectifs. C'est bien parce qu'un des financeurs qui n'a pas encore signé. Est-ce le véritable motif ?

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Un des financeurs était d'accord pour la création de l'EPCC, mais n'a pas encore passé, comme on l'a fait pour le Conseil du Grand Narbonne, la délibération. Ils n'ont pas des assemblées comme nous, ils n'ont des assemblées que tous les 3 ou 6 mois. Le système est assez lourd.

Henri MARTIN : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres précisions avant de passer au vote ? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT

POLITIQUE FONCIÈRE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

31. Convention pré-opérationnelle tripartite EPF Occitanie, Grand Narbonne et la commune de Leucate « Côté mer, côté ville » 2023-2028

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Vous savez qu'au titre de la politique foncière, de la planification et de l'habitat et notamment l'habitat social, le Grand Narbonne intervient dans ce type de conventions tripartites aux côtés des communes, ce qui est souhaité par l'EPF d'Occitanie. Notamment, l'engagement de l'EPCI est d'assister la commune lors de l'élaboration de son document d'urbanisme et dans la mise en place des outils fonciers et financiers réglementaires. Par ailleurs, les autres points : intégrer dans sa propre programmation une intervention financière précisée dans le cadre de son règlement d'intervention pour la réalisation de logements locatifs sociaux ; de faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir en vue de la réalisation du projet de la collectivité ; d'apporter son appui à la commune pour le relogement des occupants, en application de l'article L.314-1 du Code de l'urbanisme ; enfin transmettre des notifications de la présente convention à l'EPF sur support numérisé et, si besoin, sous format papier et l'ensemble des données actualisées pouvant être utiles à la réalisation de sa mission.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention pré-opérationnelle tripartite entre l'EPF Occitanie, Grand Narbonne et Ville de Leucate dénommée « Côté mer, côté ville ». Il s'agit pour l'EPF d'une mission d'expertise foncière globale sur le centre ancien susceptible d'accueillir sur le moyen et long terme la réalisation d'opérations d'aménagement à dominante de logements dont au moins 30 % de logements locatifs sociaux ainsi que des services, des commerces et des équipements publics. Cette mission prend en compte la réalisation des études foncières et d'opportunité, un volet veille foncière active et peut aller jusqu'à la maîtrise foncière. Pour mener à bien ce projet, les parties ont donc convenu la mise en place d'une convention pré-opérationnelle pour une durée de 5 ans. Le montant de l'engagement de l'EPF est fixé à 3 M€.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

INNOVATION ET COHÉSION SOCIALE

TRANSITION NUMÉRIQUE :

Rapporteur : André-Luc MONTAGNIER

32. Manufacture du Grand Narbonne à LEUCATE – Convention de partenariat et de mise à disposition temporaire à la SARL SP80

André-Luc MONTAGNIER : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Ce projet de convention porte sur l'accueil de la Manufacture de la glisse située à Leucate pour la SARL SP80. Pour rappel, le projet SP80 a pour objectif de battre le record du monde de vitesse à la voile au printemps 2024 sur notre territoire, à Leucate. Il tentera d'atteindre d'ailleurs la vitesse de 150 km/h, soit 80 nœuds. Ce projet allie performance sportive et innovation, mais c'est aussi un projet écologique, technologique, économique, numérique, pédagogique et ô combien dynamique. Il nous a donc immédiatement et naturellement tapé dans l'œil, car il aura de toute évidence un impact particulièrement positif en termes d'exposition et d'attractivité pour notre territoire. Le Grand Narbonne et SP80 se sont donc accordés sur une possible mise à disposition de cette Manufacture jusqu'au 31 décembre 2024 pour l'installation de sa base de vie technique. En contrepartie de cette mise à disposition temporaire, l'entreprise s'engage à intégrer le Grand Narbonne parmi les partenaires officiels du défi, à le faire figurer comme site officiel dans ses supports de communication digitaux ou physiques ainsi qu'au travers de publications spécifiques sur ses réseaux sociaux. Je vous remercie donc d'approuver les termes de cette convention de partenariat et de lancer officiellement le projet SP80.

Henri MARTIN : Devant un tel enthousiasme, il est évident qu'il serait difficile de ne pas accepter d'emblée cette proposition. La presse s'en est fait d'ailleurs écho ce matin en termes assez élogieux. C'est avec soulagement que nous réussissons à trouver un locataire qui est dans l'esprit de la construction de cet ensemble et qui, de plus, va valoriser le territoire hormis le fait qu'il pourrait y avoir des aspects marchands qui nous auraient peut-être plus ou moins froissés à certains niveaux et pour certains d'entre nous. Bravo et bienvenue, comme tu l'as dit André-Luc, à la SARL SP80 que je vous encourage à accueillir avec un vote unanime.

Jean-Michel ALVAREZ : Juste un complément. L'école polytechnique de Lausanne est classée entre douzième et quinzième mondiale. Pour comparer, l'école polytechnique de Paris qui est à Palaiseau est classée centième donc là, on a une école exceptionnelle vu son classement mondial.

Henri MARTIN : Très bien. Pensez à voter.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

EMPLOI, FORMATION, INSERTION

Rapporteur : Christian LAPALU

33. Convention atelier d'insertion pour la gestion du Restaurant du Grand Narbonne à IN'ESS – Le TRENEL

Christian LAPALU : Merci, Monsieur le Premier Vice-Président et cher ami, Henri. Il s'agit du restaurant du Grand Narbonne à IN'ESS et de la convention « chantiers d'insertion ». Le dispositif « quartiers productifs » initié en 2021 a permis de lancer le projet de restaurant pédagogique, installé à IN'ESS. La réussite de cette action permet aujourd'hui d'en assurer la pérennisation. Quelques éléments : cet espace innovant au service de la création d'activité et d'emplois est implanté au sein d'IN'ESS à Saint Jean-Saint Pierre. Le Grand Narbonne fait partie de la première vague de labellisation « quartiers productifs » permettant de bénéficier d'un accompagnement de l'État et de ses partenaires afin de renforcer le tissu économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La signature de la convention d'engagement « quartiers productifs » a eu lieu le 6 mai 2021, à IN'ESS, en présence de Mme la Ministre de la Ville et de Me Didier MOULY, Maire de Narbonne et Président du Grand Narbonne.

Quelques éléments : l'État financera à hauteur de 100 % les postes qui permettront l'embauche par cette association de personnes éloignées de l'emploi et qui se destinent au métier d'agent de restauration polyvalent. Le Conseil Départemental, quant à lui, viendra couvrir des frais concernant les postes pour les personnes en RSA. Le Grand Narbonne va confier la restauration de l'association Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) LE TRENEL qui propose d'organiser la gestion du restaurant pédagogique sous la forme d'un chantier d'insertion. L'appellation Ateliers et Chantiers d'Insertion recouvre un dispositif unique. Il est proposé au Conseil et à son Président de bien vouloir signer cette convention.

Henri MARTIN : Merci, Christian. Y a-t-il des compléments d'information utiles ? Nous allons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Henri MARTIN : Aujourd'hui, M. BORSAK fête ses 50 ans avec une grande émotion. Je vous remercie, c'était le dernier point de l'ordre du jour. Je vous rappelle que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 21 septembre 2023. J'invite celles et ceux qui peuvent se libérer à venir prendre un rafraîchissement sous le chapiteau. Merci à toutes et à tous, passez un excellent été et merci pour la qualité des débats de ce soir.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.)